

**1. DEMANDE DE COTATIONS PAR INVITATION**

**Le Maire de la Commune de GAZAWA**  
(AUTORITE CONTRACTANTE)

**A**

N°	NOM DU PRESTATAIRE	LOCALISATION	BOITE POSTALE	TELEPHONE
1	ETS MOBACH			
2	ETS MAINACOM	MAKARY	BP .46	695 18 67 73
3	Ets AMDJAGARA	Kousseri	BP 303	699 38 78 98
4	Ets MOUSTAPHA			
5	ETS OLIVE BUSSINESS	YAOUNDE	BP 12910	662 59 99 83/67720 93 93/699 54 30 52

**Objet : Invitation à soumissionner**

Libelle du Projet	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE PASTORAL A ENERGIE SOLAIRE EQUIPÉ D'UN CHÂTEAU ET DE (02) ABREUVOIRS DANS LA LOCALITE DE MIZILING WAILA MAYO, COMMUNE DE GAZAWA, DEPARTEMENT DU DIAMARE REGION DE L'EXTREME NORD
Localisation	LOCALITE DE MIZILING WAILA MAYO, COMMUNE DE GAZAWA
Numéro de la DC	N°005/DDC/C.GAZAWA/CIPM-GAZ/2020 du 23 OCTOBRE 2020
Délai d'Exécution (en jours calendaires)	Quatre vingt dix (90) jours
FINANCEMENT	PNDP(IDA III) / COMMUNE DE GAZAWA

Madame/Monsieur,

Dans le cadre du Programme National de Développement Participatif (PNDP), la Commune de Gazawa a obtenu un financement et envisage l'exécution des Travaux de construction d'un forage pastoral a energie solaire equipe d'un château et de (02) abrevoirs dans la localite de Miziling Waila Mayo, Commune de Gazawa, Departement du Diamare Region de l'Extreme Nord

Nous vous prions de considérer la présente comme notre invitation à nous soumettre votre meilleure offre pour l'exécution desdites prestations.

Un dossier de demande de cotation incluant les conditions de soumission, un descriptif des travaux et les conditions contractuelles envisagées, est mis à votre disposition par la Commune de GAZAWA. Le dossier de demande de cotations peut être retiré gratuitement au Secrétariat de la Commune de GAZAWA ou au PNDP/EN à partir du **23 octobre 2020**, pendant les jours ouvrables, entre **8 heures 00 et 15 heures 30mm**.

Veuillez noter que la date limite de réception des offres est fixée au **13 novembre 2020 à 10 heures précises** à la commune de GAZAWA auprès de son Secrétariat général.

Comptant sur votre participation, nous vous prions de recevoir nos très sincères salutations.

GAZAWA, le 23 octobre 2020

**Le Maire de la Commune de GAZAWA**  
(Autorité Contractante)

**Ampliation :**

- ✓ PNDP-Extrême Nord
- ✓ ARMP
- ✓ DDMINMAP DIAMARE
- ✓ PRESIDENT CIPM-GAZ-GAZAWA
- ✓ AFFICHAGE
- ✓ CHRONO



*Adama Mana*  
Secrétaire d'Administration



## 2. DEMANDE DE COTATIONS PAR VOIE D'AFFICHAGE

# AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATIONS

N°006/DDC/C.GAZAWA/CIPM-GAZ/2020 du 23 octobre 2020

<b>Libelle du Projet</b>	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE PASTORAL A ENERGIE SOLAIRE EQUIPE D'UN CHÂTEAU ET DE (02) ABREUVOIRS DANS LA LOCALITE DE MIZILING WAILA MAYO, COMMUNE DE GAZAWA, DEPARTEMENT DU DIAMARE REGION DE L'EXTREME NORD
<b>Localisation</b>	LOCALITE DE MIZILING WAILA MAYO, COMMUNE DE GAZAWA
<b>Numéro de la DC</b>	N°006/DDC/C.GAZAWA/CIPM-GAZ/2020 du 23 octobre 2020
<b>Délai d'Exécution (en jours calendaires)</b>	Quatre vingt dix (90) jours
<b>FINANCEMENT</b>	PNDP(IDA III) / COMMUNE DE GAZAWA

### a) Consultation du Dossier de Demande de Cotations

Un dossier de demande de cotations incluant les conditions de soumission, un descriptif des prestations et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par le Maire de la Commune de GAZAWA (**Autorité Contractante**), pour son propre compte, à toute entreprise qualifiée intéressée à exécuter lesdites prestations.

Le dossier de demande de cotations peut-être retiré gratuitement contre décharge auprès du Secrétariat de la Commune de GAZAWA à partir du 23 octobre 2020 pendant les jours ouvrables, entre 08 heures et 15 heures 30 minutes, dès publication du présent Avis.

### b) Participation

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux entreprises ayant soumis un dossier de demande de pré qualification et étant enregistrées par les services régionaux du PNDP dans le domaine d'intervention suivant : **TRAVAUX HYDRAULIQUES**

La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de demande de cotations.

### c) Langue de l'offre

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise.

### d) Conditions de dépôt des offres

4.1. Le soumissionnaire placera l'**original et six copies** de son offre dans une enveloppe cachetée adressée au Maire de la Commune de GAZAWA Autorité Contractante, auprès du Secrétariat de la Commune de GAZAWA sis à GAZAWA

4.2. L'enveloppe cachetée portera la mention :

**« AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATIONS »**

N°006/DDC/C.GAZAWA/CIPM-GAZ/2020 du 23 octobre 2020 RELATIF AUX Travaux de CONSTRUCTION D'UN FORAGE PASTORAL A ENERGIE SOLAIRE EQUIPE D'UN château ET DE (02) ABREUVOIRS DANS LA LOCALITE DE MIZILING WAILA MAYO, COMMUNE DE GAZAWA, DEPARTEMENT DU DIAMARE REGION DE L'EXTREME NORD, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME NORD.

"À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" ».

**e) Date et heure limite de dépôt des offres**

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotation. **Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.**

Date limite de réception des offres	Le 13 novembre 2020 à 10 heures
-------------------------------------	---------------------------------

**f) Ouverture des plis**

6.1. Les plis seront ouverts en séance par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placées auprès de la Commune de GAZAWA en présence des soumissionnaires ou leurs représentants qui le souhaitent, aux date, heure et adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation.

Date et heure d'ouverture des plis	Le 13 novembre 2020 à 11 heures
Lieu d'ouverture des plis	Commune de GAZAWA

6.2. Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lues à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

**g) Corruption et manœuvres frauduleuses**

**h) Le Maire de la Commune de GAZAWA, Autorité Contractante, ses représentants, les membres de sa Commission Interne de Passation des Marchés, les soumissionnaires et prestataires, doivent observer en tout temps les règles d'éthique professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessous sont définies de la façon suivante :**

- i) est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment l'action d'une autre personne ou entité ;
- ii) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit ou s'abstient d'agir, ou dénature des faits, délibérément ou par imprudence intentionnelle, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation ;
- iii) se livrent à des « manœuvres collusives » les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités ;
- iv) se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influer indûment les actions.
- v) se livre à des « manœuvres obstructives ».

i) **POUR TOUTE DOLEANCE OU PLAINTE, Veuillez COMPOSER LE N° VERT DU PNDP 8567 (APPELS GRATUITS)**

GAZAWA , le 23 octobre 2020

**Le Maire de la Commune de GAZAWA**  
(Autorité Contractante)



Ampliation :

- ✓ PNDP-Extrême Nord
- ✓ ARMP
- ✓ DDMINMAP DIAMARE
- ✓ PRESIDENT CIPM-GAZ-GAZAWA
- ✓ AFFICHAGE
- ✓ CHRONO